

# BILAN HANDICAP INSEE 2022

## UNE RÉALITÉ BIEN DÉCEVANTE

LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU 13 JUI 2023, LA DIRECTION A PRÉSENTÉ LE BILAN HANDICAP DE L'ANNÉE 2022. IL COMPORTE PEU D'ÉLÉMENTS PROBANTS SUR LA BONNE PRISE EN CHARGE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI. POUR LA CFDT, CE BILAN CACHE UNE RÉALITÉ DU TERRAIN BIEN DÉCEVANTE.

### UN RECENSEMENT COMPLIQUÉ

En 2022, le Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) a mené un audit auprès de l'Insee. L'objectif était de vérifier que l'Institut respecte bien l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% des effectifs.

Les agents concernés devaient ainsi redonner une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) récente.

La Direction n'est pas certaine que tous les agents y aient bien répondu.

Elle indique que cette exigence d'attestation de RQTH a généré une rupture de série en 2022.

L'emploi direct des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé (BOETH) passe de 5,03 % en 2021 à 5,17 % en 2022.

Le taux d'emploi légal passe, lui, de 7,3 % en 2021 à 5,88 % en 2022.

Lorsque le taux d'emploi direct est inférieur à 6 %, l'employeur doit verser une contribution au FIPHFP. La sous-traitance et les dépenses liées à l'insertion, à l'accueil et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées permet de réduire cette contribution.



### DES RECRUTEMENTS INSUFFISANTS

En 2022, seuls quatre adjoints administratifs en situation de handicap (BOETH) ont été recrutés.

L'absence de recrutement de contrôleur et d'attaché en 2022 interpelle la CFDT, en particulier du fait de l'absence de l'objectif des 6 %.

La Direction indique que le recrutement est plus compliqué pour les agents de catégorie A et B car il doit être validé par un jury national. En revanche, il est facilité pour les agents de catégorie C puisque cette validation s'effectue en région. La CFDT s'interroge sur le nombre d'agents BOETH encore en poste.

### UNE SENSIBILISATION ET DES MOYENS INSUFFISANTS

L'Insee développe la sensibilisation au handicap au travers de plusieurs actions : Journée internationale des personnes handicapées (05/12/2022), Duoday (17/11/2022), e-formation sensibilisation au handicap (2 modules) et sensibilisation des managers et équipes lors de la prise de poste d'un agent en situation de handicap par des professionnels du handicap.

Seuls 4 binômes, agent Insee - personne handicapée, ont été constitués pour 11 volontaires.

Pour la CFDT, ces sensibilisations ne sont pas menées à leur terme.

Toutes les candidatures au Duoday n'ont pas été acceptées ni même remontées. Pour quelles raisons ?

**Toute équipe intégrant un agent en situation de handicap ne bénéficie pas d'une sensibilisation par des professionnels du sujet. Ce manque met à mal les équipes et l'agent recruté.**

Le financement des aménagements est en baisse, mais combien ont été demandés et refusés ou sont en attente ?

COMPTE-RENDU  
DE GROUPE,  
13 JUI 2023



La CFDT rappelle que **la quotité attribuée à la fonction de correspondant handicap est toujours insuffisante pour permettre un bon accompagnement des agents et se former correctement (entre 5 et 10% d'un ETP).**

## UN SUIVI DE CARRIÈRE IMPOSSIBLE

Depuis plusieurs années, la CFDT demande la **mise en place d'un suivi de carrière des personnes en situation de handicap anonymisé.** Elle demande notamment un **questionnement qualitatif** pour recueillir leur ressenti sur les postes, le management, leur intégration dans leur équipe et la prise en compte de leur handicap dans leur quotidien.

Un agent du DRH avait été missionné pour répondre à cette demande. Celle-ci n'a cependant pas pu démarrer.

En 2022, la Direction prévoyait toujours de la mener à la fin du recensement des agents avec RQTH.

Finalement, la Direction indique qu'à ce jour, il ne sera pas possible de présenter des chiffres (évolution de carrière, détails H/F,...) sur ses agents en RQTH car cette mention relève prétendument du secret médical. Pourtant, des études de cohortes ont déjà été réalisées au sein du ministère.

La CFDT déplore le **manque de statistiques**, d'autant que ces personnes nous font souvent part de difficultés à évoluer dans leur carrière, voire à occuper sereinement un poste. Des solutions devraient pouvoir être apportées pour étudier les carrières de ces agents.

Si un ciblage des BOETH ne peut être fait, **un questionnaire de ressenti sur le déroulé de carrière, le management, l'intégration et la prise en compte du handicap pourraient être lancés auprès de l'ensemble des agents.**

## MISE EN PLACE DU DÉTACHEMENT DANS LE CORPS SUPÉRIEUR

Depuis 2020, la loi de la transformation de la fonction publique ouvre une voie de promotion pour les agents BOETH par voie de détachement.

Ce dispositif est en expérimentation jusqu'au 31 décembre 2026. Il fait l'objet d'un bilan ministériel.

Pour la CFDT, **ce dispositif introduit une différence de traitement entre les BOETH et les valides**, puisqu'il exige de justifier de la réussite sur un poste de niveau supérieur pour postuler à n passage dans un corps supérieur. Or, ce n'est pas exigé des agents valides.

**La CFDT demande que la Direction communique auprès des agents sur les détails de ce dispositif.**

La Direction a, certes, fait la communication sur les avantages à demander la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés( RQTH). Cependant, ce nouveau dispositif n'apparaît pas dans les avantages cités.

La CFDT sera vigilante sur les raisons avancées ou justifiant des refus de classement des candidats **BOETH et les refus d'intégration.**

Elles ne pourront être liées au handicap ou aux conséquences du handicap de l'agent.

Nous vous invitons à postuler sur les postes de niveau supérieur mis à la PEP comme cela est permis par ce dispositif.

## N'HÉSITEZ PAS À REVENIR VERS NOUS POUR NOUS FAIRE PART DE VOS EXPÉRIENCES.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Accès adhérent CFDT : Fiche [Travailleur handicapé : Comment évoluer dans votre carrière](#)

Retrouvez les documents du groupe de travail du CSAR sur [l'intranet Symphonie](#)

[Bilan handicap Insee 2021 : Les actions tardent à venir](#)

[Des carrières plus limitées pour les personnes en situation de handicap au ministère des Finances](#)

### PROCHAINES RÉUNIONS

- mardi 12 septembre : GT FS - Enquête ménages - prix
- mardi 19 septembre : CSA - Rapport Social unique - Plan d'actions RAEP des A (suite Rapport IG)

## VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

**Prisca Blancard,**  
Secrétaire générale

**Marielle Bigot,**  
secrétaire générale  
adjointe

**Stéphane Dupin**

**Sonia Schwartz**

**Nathalie Bailly,**  
06 26 84 65 14